

AVIS PUBLIC
Demandes de dérogations mineures
aux règlements d'urbanisme de la Ville de New Richmond

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné qu'il y aura une séance ordinaire du Conseil de la Ville de New Richmond, le **4 mai 2015 à 20 h**. Au cours de cette réunion, le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent faire valoir leurs commentaires sur les demandes de dérogations mineures ici-bas :

132, route 132 Ouest

Afin de rendre la propriété conforme au Règlement de zonage 927-13, spécifiquement aux articles suivants :

Article 3.4.5.1

Autoriser une projection verticale de l'enseigne à 0,39 mètre de l'emprise de la rue au lieu des 2 mètres prescrits;

Article 8.1

Autoriser la localisation des pompes de distributions avec une marge avant de 4,36 mètres au lieu des 9 mètres prescrits;

Article 8.2.4

Permettre la localisation des bâtiments accessoires (lave-auto et remise) dans la cour avant à une distance inférieure à 9 mètres du bâtiment principal et d'autoriser une marge de recul latérale et/ou arrière de 0,54 mètre au lieu du 1,50 mètre prescrit;

Article 8.3.5

Autoriser une marge de recul avant de la marquise au-dessus des pompes de distribution de 1,21 mètre au lieu des 3 mètres prescrits.

Donné à New Richmond,
Ce 23^e jour de mars 2015

Céline LeBlanc
Greffière